

ORIGINAL

YONNE DEVELOPPEMENT

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Avenue des plaines de l'Yonne
89000 AUXERRE

Assemblée Générale du 09 décembre 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

YONNE DEVELOPPEMENT

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Mesdames et Messieurs les Membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « YONNE DEVELOPPEMENT » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.



JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les fonds associatifs versés à l'association « Initiative 89 » anciennement dénommée « Yonne Active Création », dont les montants, figurant au bilan au 31 décembre 2018 dans le poste « Participations et créances rattachées », s'établissent pour leur valeur brute à 60 000 euros et sont dépréciés à hauteur de 60 000 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité estimée par le Conseil d'Administration.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent l'appréciation du Conseil d'Administration, notamment à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles, et à revoir les calculs effectués par l'association.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Description des responsabilités

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas



fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sens, le 19 novembre 2019

SAS BDO IDF
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
Représentée par Dominique PAQUIS



Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	96 885	96 885
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	507 795	747 138
RESULTAT DE L'EXERCICE	-156 099	-239 343
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	448 581	604 680
Apports	10 982	10 982
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise	10 982	10 982
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	10 982	10 982
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	10 281	9 481
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10 281	9 481
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	12 313	
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	12 313	
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 211	60 403
Dettes fiscales et sociales	61 785	86 019
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	778 901	747 791
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		4 850
DETTES	932 211	899 063
Ecarts de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	1 402 055	1 524 206

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	5 863	5 863		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	80 106	64 284	15 822	4 214
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	98 593	60 000	38 593	191 135
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 713		1 713	1 713
ACTIF IMMOBILISE	186 276	130 147	56 129	197 062
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	8 200		8 200	
Autres créances	320 769		320 769	355 795
Divers				
Valeurs mobilières de placement	947 454		947 454	933 342
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	68 144		68 144	28 469
Charges constatées d'avance	1 360		1 360	9 537
ACTIF CIRCULANT	1 345 926		1 345 926	1 327 144
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 532 202	130 147	1 402 055	1 524 206

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue	354 076	336 063
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises et Transferts de charge	7 689	38 138
Cotisations		
Autres produits	158	3
Produits d'exploitation	361 923	374 204
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	148 199	154 509
Impôts et taxes	16 037	15 976
Salaires et Traitements	266 906	311 292
Charges sociales	115 411	131 770
Amortissements et provisions	8 043	6 872
Autres charges	2	6
Charges d'exploitation	554 598	620 426
RESULTAT D'EXPLOITATION	-192 674	-246 222
Opérations faites en commun		
Produits financiers	1 095	1 342
Charges financières	90	
Résultat financier	1 005	1 342
RESULTAT COURANT	-191 670	-244 880
Produits exceptionnels	189 079	55 889
Charges exceptionnelles	153 245	50 030
Résultat exceptionnel	35 834	5 859
Impôts sur les bénéfices	263	322
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	-156 099	-239 343

Règles générales

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2018 par les dirigeants de l'association.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 2 à 10 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 1 à 5 ans

* Matériel informatique : 4 ans

* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 863			5 863
Immobilisations incorporelles	5 863			5 863
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	6 749			6 749
– Matériel de transport	6 568	19 518	6 568	19 518
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	53 839			53 839
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	67 156	19 518	6 568	80 106
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	251 135		152 542	98 593
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	1 713			1 713
Immobilisations financières	252 849		152 542	100 306
ACTIF IMMOBILISE	325 868	19 518	159 110	186 276

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 863			5 863
Immobilisations incorporelles	5 863			5 863
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	5 102	283		5 385
– Matériel de transport	5 802	6 426	5 902	6 325
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	52 039	534		52 573
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	62 942	7 243	5 902	64 284
ACTIF IMMOBILISE	68 805	7 243	5 902	70 147

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire		7 243	7 243
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice		7 243	7 243
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés		5 902	5 902
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice		5 902	5 902

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 713		1 713
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	8 200	8 200	
Autres	320 769	320 769	
Charges constatées d'avance	1 360	1 360	
Total	332 042	330 329	1 713
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Divers – produits à recevoir	172 646
Total	172 646

Dépréciation des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	60 000			60 000
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières				
Total	60 000			60 000
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise	8 885			8 885
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds	88 000			88 000
Total fonds sans droit reprise	96 885			96 885
Apports avec droit de reprise	10 982			10 982
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise	10 982			10 982
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	747 138		239 343	507 795
Résultat de l'exercice	-239 343	83 244		-156 099
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	615 662	83 244	239 343	459 563

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	9 481	800			10 281
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	9 481	800			10 281
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		800			
Financières					
Exceptionnelles					

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière (CC de la métallurgie de l'Yonne et CCN des ingénieurs et Cadres de la métallurgie).

L'association a constaté ses engagements sous forme de provision sur la base des critères suivants:
droits évalués comme suit pour les 3 autres :

- * taux de turn over: nul
- * augmentation des salaires: 1 %
- * age de départ à la retraite: 67 ans
- * taux d'actualisation : 2%
- * taux de charges sociales et fiscales :50%

Le montant de la provision constatée au 31/12/2018 est de 10 281 € .

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	12 313	5 660	6 653	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 211	79 211		
Dettes fiscales et sociales	61 785	61 785		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	778 901	778 901		
Produits constatés d'avance				
Total	932 211	925 558	6 653	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	17 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	4 687			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	76 023
Dettes provis. pr congés à payer	20 314
Personnel – autres charges à payer	176
Charges sociales s/congés à payer	8 938
Charges sociales – charges à payer	1 660
Total	107 111

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 360		
Total	1 360		